

<https://www.snetap-fsu.fr/Installation-de-jeunes-paysan-nes-plutot-que-l-agrandissement-l-Etat-doit.html>



# Installation de jeunes paysan-nes plutôt que l'agrandissement : l'État doit prendre ses responsabilités !

- Les Dossiers - Politique Scolaire et Laïcité -  
Date de mise en ligne : lundi 7 octobre 2024

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

[https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH195/461999776\\_2292963477717662\\_3037194184720346916\\_n-b694b.jpg](https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH195/461999776_2292963477717662_3037194184720346916_n-b694b.jpg)

Le SNETAP-FSU apporte son soutien à la mobilisation, des mercredi 2 et jeudi 3 octobre à Angers, de plusieurs organisations agricoles, dont la Confédération paysanne, pour dénoncer une décision de la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural), dans la cession de la ferme des Joncs à Denée (49). Sous la pression de cette mobilisation, le préfet s'est donné un mois pour l'annuler. Le SNETAP-FSU est clairement favorable à cette annulation.

La décision d'agrandir des exploitations en agriculture conventionnelle existantes, plutôt que d'installer quatre jeunes paysan-nes en agriculture biologique, va à contresens de la nécessaire bifurcation agroécologique et du défi majeur du renouvellement, voire du développement, des générations d'agriculteur-rices (un-e sur deux partant en retraite sur 5 à 8 ans).

Les 4 jeunes agriculteur-trices qui ont monté le projet l'ont ainsi porté ensemble, comme il se doit, tant auprès de la SAFER que de leur banque. L'un d'entre elles-eux a également suivi le parcours à l'installation aidée (dispositif de la Chambre d'agriculture).

Par suite, les différentes expressions publiques de responsables de la FDSEA comme des [JA](#) qui tendent à laisser croire qu'il n'y aurait qu'un porteur de projet (celui qui a suivi le parcours chambre) sont malhonnêtes, sauf à considérer que le passage par le parcours à l'installation de l'ensemble des associé-es soit impératif. Par ailleurs, il ne suffit pas de se payer de mots en avançant des éléments de langage qui ne trompent pas grand monde... "restructuration", "résilience"... en lieu et place de ce dont il est véritablement question dans le projet alternatif retenu, à ce stade, par la SAFER, à savoir un agrandissement de plus, une concentration accrue de terres et toujours en agriculture conventionnelle.

Il est plus que temps d'assumer une politique foncière favorable à l'installation du plus grand nombre en agriculture, avec un accompagnement pour une transition agroécologique assumée. C'est dans cette optique, dans le cadre du projet de loi d'orientation agricole, que le SNETAP-FSU défend le développement d'espaces tests dans tous les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole ([EPLFPA](#)), au sein de leurs exploitations agricoles (comme celui d'Angers-Le Fresne, en partenariat avec Coopérative d'installation en agriculture paysanne de Pays de Loire). A ce jour, cette mesure n'a pas été retenue, alors même que la puissance publique est ici à même de garantir ce type d'espace favorable à l'installation (quelle que soit la production considérée) sur l'ensemble du territoire national, chaque département en métropole comme en outre-mer comptant deux à trois lycées et centres de formation agricoles publics... À l'heure où le Premier Ministre annonce la reprise sans délai du projet de loi, ce doit être **une priorité !**

**De la même manière, il est plus que temps que le Service Public d'Éducation ait les moyens de former les agriculteur-trices de demain. Ainsi, dans le Maine et Loire, aucune formation de BAC PRO CGEA, [BTSA](#) ACSE ou PA n'existe dans les lycées publics.**

L'Enseignement Agricole Public et ses personnels sont prêts à relever les défis ! Une autre politique foncière, un autre enseignement agricole, c'est nécessaire, c'est possible, c'est urgent !

Paris, le 7 octobre 2024